

# Nouvelles d'antan

L'administration municipale de cette ville a décidé, le 23 novembre dernier, que l'hôtel-de-ville dont la construction est projetée serait érigé d'après les plans produits au concours, par M. Rémont, architecte et professeur à l'école industrielle, à Liège. Des ouvrages d'un mérite très-distingué avaient été envoyés par divers architectes du royaume. Le choix du conseil de régence a été déterminé après un examen long et scrupuleux de l'ensemble et des détails de tous les projets présentés.

Les plans comprennent, outre les localités nécessaires pour toutes les branches de service municipal, un vaste emplacement pour entrepôt de ville et des accises, et un autre pour marché aux céréales, placés dans les soubassements de l'édifice. Une grande salle de forme circulaire est destinée aux grandes réunions publiques, et pourra être appropriée momentanément et avec facilité aux jeux de la scène. Cette place sera garnie d'un rang de loges; elle contiendra six cents personnes. Le jour est donné par la façade. Toutes les parties de l'édifice seront chauffées au moyen de la vapeur.

Le bâtiment sera érigé sur la partie de la place Guillaume qui fait face à la rue Marie-Thérèse; l'entrée principale sera sur la place. L'entrée de l'entrepôt et du marché aux grains sera au niveau de la rue Marie-Thérèse.

(J.V.L. 12.12.1827)

Le gouvernement militaire de la forteresse fera réparer la porte intérieure de Thionville, les jeudi et vendredi, 3 et 4 de ce mois; en conséquence le passage par cette porte sera interdit, pendant ces deux jours, à tous les chevaux et voitures.

(J.V.L. 2.9.1829)

L'entreprise de la construction de l'hôtel-de-ville, sur la place Guillaume, a été adjugée, lundi dernier, au sieur Nicolas Combé, maître maçon à Luxembourg. Les travaux seront commencés dans quelques jours, l'adjudication ayant été approuvée par la régence.

(J.V.L. 10.2.1830)

Un particulier avait parié, samedi dernier, qu'il parcourait la ville depuis dix heures jusqu'à midi, et que dans cet intervalle de deux heures, il trouverait vingt chiens de bouchers en contravention au règlement de police qui prescrit de museler ces animaux. Le pari fut gagné; et immédiatement après, par forme de revanche, un autre pari s'engagea entre les mêmes parties. Le gagnant prétendit que de midi à deux heures, dix personnes monteraient du Breydenweg et de Clausen, en contravention au règlement qui défend de fumer dans les rues. Cette fois il perdit son enjeu, car on ne vit arriver que neuf fumeurs.

(J.V.L. 11.4.1827)

Les travaux des démolitions ayant été commencés sur la place Guillaume, pour l'entreprise de l'hôtel-de-ville, les marronniers de cette place doivent disparaître. Les bourgeois et échevins ont provoqué des soumissions pour la vente au plus offrant, à tant par pied d'arbre.

(J.V.L. 17.2.1830)

C'est par erreur que nous avons fait pressentir que le *Marché aux Légumes* pourrait être placé dans le bâtiment des Récollets que l'administration militaire fait évacuer, en ce moment. Il paraît que ce local est réellement destiné à recevoir le *Marché aux Grains*; de manière que l'emplacement que ce dernier marché occupe ordinairement, servira désormais pour l'exposition des autres denrées et que la rue des Boucheries, la rue du Curé et la rue du Marché aux Herbes, à partir de l'angle de la rue des Boucheries, seraient complètement rendues à la libre circulation les mercredis et samedis.

(J.V.L. 30.9.1826)

LW = Luxemburger Wochenblatt

JVL = Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg

